

## Je vis en Belgique depuis 5 ans. Puis-je devenir Belge si je suis marié à un/une Belge ?

Mise à jour : Mardi 8 juillet 2025

Région wallonne • Région de Bruxelles-Capitale • Région flamande

---

Oui. Si vous répondez aux conditions :

1. Vous êtes **marié** à un/une Belge et vous vivez **ensemble en Belgique** depuis au moins 3 ans.
2. Vous avez un **séjour légal ininterrompu** de minimum **5 ans** et vous avez un titre de séjour illimité au moment de la demande. Vous trouvez plus d'infos dans la fiche : [Je vis en Belgique depuis 5 ans. Quelles sont les conditions de séjour pour devenir Belge ?](#)
3. Vous prouvez votre **intégration sociale**, par :
  - un cours d'**intégration** avec niveau A2 ;
  - **ou un diplôme** de l'enseignement secondaire supérieur, de l'enseignement supérieur ou universitaire obtenu en Belgique ;
  - **ou une formation professionnelle** d'au moins 400 heures.  
En plus de cette formation professionnelle, durant les 5 dernières années vous avez travaillé :
    - minimum 234 jours comme salarié ;
    - 3 trimestres comme indépendant (et vous avez payé des cotisations sociales).
4. Vous connaissez une des 3 **langues nationales**: le français, le néerlandais ou l'allemand.  
Vous avez le niveau A2 du cadre européen de référence.

Vous prouvez votre connaissance linguistique si vous avez :

- **obtenu un diplôme** du secondaire supérieur ou supérieur obtenu en Belgique ;
- **ou suivi** une formation professionnelle d'au moins 400 heures ;
- ou suivi un cours d'intégration avec niveau A2 ;
- ou réussi un test linguistique chez "[Travailler pour](#)" (avant: SELOR), ou un des Offices régionaux de l'emploi (Forem, Actiris, VDAB).
- La connaissance linguistique comprend **2 volets** : une connaissance **orale** et une connaissance **écrite**.  
Les personnes analphabètes peuvent obtenir la nationalité belge, s'ils prouvent :
  - une connaissance **orale** d'une des langues nationales (niveau A2) ;
  - qu'il ne **peuvent pas** obtenir le niveau A2 à **l'écrit**, par exemple : une attestation qu'ils ont suivi un cours d'alphabétisation.

### Pour plus d'informations vous pouvez consulter :

#### Les références légales

[Article 12bis 3° du Code de la nationalité belge.](#)

#### Les documents types

[Tableau de synthèse : Conditions pour obtenir la nationalité belge](#)

[Schéma explicatif: La nationalité belge. Procédure d'acquisition par déclaration à partir de 18 ans, édité par Cultures et Santé et Objectif, sans date.](#)

